

CAP

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

EMPLOYÉ DE VENTE SPÉCIALISÉ - OPTION A PRODUITS ALIMENTAIRES

C.A.P. sous contrat d'apprentissage - Diplôme d'État

La Faculté des métiers de Cannes, gérée par la Ville de Cannes en partenariat avec le Conseil régional de PACA, prépare un diplôme d'État par la voie de l'apprentissage. Elle propose une formation gratuite et rémunérée dispensée en partie dans ses locaux (à raison de 400 heures la première année et 432 heures la deuxième à la Faculté des métiers) et en partie en entreprise. Son projet pédagogique a pour vocation d'établir le lien entre les acquis scolaires et la vie active.

- Une équipe pédagogique expérimentée assure le suivi indispensable après chaque période en entreprise.
- La structure privilégie l'ouverture sur l'extérieur (actions professionnelles sur le terrain, contacts avec les professionnels, possibilité de participer à un stage dans un pays membre de l'Union Européenne).

Ce diplôme vous permettra de poursuivre vos études en préparant le BAC Professionnel Commerce à la Faculté des métiers

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Ce CAP formera de futurs professionnels spécialisés dans :

- la réception, le stockage, l'expédition des produits alimentaires,
- l'application des règles d'hygiène et de conservation,
- le suivi des familles de produits alimentaires,
- la vente,
- l'accompagnement de la vente.

EMPLOIS CONCERNÉS

- Vendeur ou employé de vente dans l'univers marchand des produits alimentaires

CONDITION D'ACCÈS

- S'engager avec la Faculté des métiers à une recherche active d'un employeur pour signer un contrat d'apprentissage.
- Participer, le cas échéant, à un test d'évaluation et/ou un entretien de motivation avec l'équipe pédagogique afin de construire un parcours de formation qui tienne compte à la fois de sa motivation et de ses compétences.

Être âgé(e) de 16 à 25 ans ou avoir terminé la scolarité du 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire (fin de 3^e).

Le dossier d'inscription et le contrat d'apprentissage sont à retirer à la Faculté des métiers ou à télécharger sur le site facultedesmetiers.cannes.com dès l'embauche de l'apprenti dans une entreprise.

L'inscription n'est effective qu'à réception du contrat d'apprentissage par la Faculté des métiers qui y appose son visa et du dossier scolaire.

LES ENTREPRISES

Entreprises du commerce de détail, alimentaires, quelle que soit leur taille, à condition que la relation client vendeur existe.

Par exemple : Boulangerie - Épicerie - Pâtisserie - Glacerie - Charcuterie Traiteur - Boucherie - Rayons produits frais de la grande distribution - Poissonnerie - Fromagerie - Crèmerie - Commerce de primeur.

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE MODE D'EMPLOI

- L'employeur s'engage à dispenser une formation rémunérée conduisant à l'acquisition d'une qualification professionnelle.
- Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail à durée déterminée (régé par le Code du travail) donnant le statut de salarié de l'entreprise.



FACULTÉ DES MÉTIERS

54-56 rue de Cannes - 06150 Cannes La Bocca • Tél. : 04 93 90 43 53 - Fax : 04 93 48 38 78
mail : contactcfa@ville-cannes.fr • <http://facultedesmetiers.cannes.com>



FACULTÉ
DES MÉTIERS
DE CANNES



La Région avec les CFA à l'heure du développement durable

